

Image not found or type unknown



compte pro obligatoire pour infirmière libérale?

Par **celine06110**, le **22/07/2009** à **17:51**

Bonjour,

je m'installe en septembre en tant qu'infirmière libérale.

Je pensais ouvrir un deuxième compte courant à ma banque, celui-ci serait à usage professionnel.

Or ma conseillère me répond qu'une directive européenne m'obligeait à ouvrir un compte pro vu que j'aurais une immatriculation SIRET...

Je lui ai dit que je relevais du régime "bénéficiaires non commerciaux", elle ne veut rien entendre...

Quelqu'un peut-il me renseigner au sujet de cette fameuse directive ?

Merci pour vos réponses